

afin qu'ils soient punis, comme le mérite leur crime, et aussi, d'accorder dédommagement pour le pillage commis aux Cèdres en violation de la capitulation, et tant que ces satisfactions n'auront pas été accordées, les dits prisonniers ne seront pas livrés.

“ *Résolu*—Que si l'ennemi commettait quelque autre violence, en mettant à mort, torturant, ou maltraitant n'importe comment, les prisonniers qu'il retient ou quelques-uns des otages qui lui ont été livrés, on aura recours aux représailles comme le seul moyen d'arrêter cette boucherie humaine, et que dans ce but un châtiment de même nature et degré sera infligé à un égal nombre de ses captifs entre nos mains, jusqu'à ce qu'il apprenne à respecter convenablement le droit des gens ainsi outragé

“ *Résolu*—Qu'une copie du rapport et des résolutions qui précèdent soit transmise au Commandant en Chef des forces continentales, afin qu'il les transmette aux généraux Moore et Burgoyne.

Par ordre du Congrès,

(Signé) JOHN HANCOCK,
Président.”

D'après ce rapport, qui a été en partie communiqué au Public par les prétendus amis de l'Amérique, tout le monde pourrait croire que des ordres ont été donnés et des mesures prises pour la destruction des provinciaux, tandis qu'au contraire tous les officiers de la couronne, en dépit des plus mauvais traitements reçus, se sont efforcés de se distinguer par des actes d'une généreuse humanité, inséparable du soldat anglais. Le général Carleton, qui avait reçu les insultes personnelles les plus grossières, sans s'occuper de ce qu'on faisait pour créer de la jalousie entre lui et le général Burgoyne,¹ donna les ordres qui suivent, à la réception de ce honteux rapport.

¹ Le Congrès avait fait transmettre une copie de son rapport au général Burgoyne, qui n'était qu'en second, au lieu de l'adresser au Général Carleton, le Commandant-en-Chef, pour exciter la jalousie entre ces deux braves officiers. Depuis le retour du général Burgoyne en An-